

L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS ÉPHÉMÈRES

Mardi 16 juin 2026

OBJECTIFS :

Connaître les obligations en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées dans les communes (vide-grenier, marché de Noël, course cycliste...).

Analyser les risques avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère.

CONTENU :

Définition des manifestations éphémères.

Réglementation applicable selon la catégorie de manifestations. DPS.

Commission réglementaire des manifestations sportives.
Rôle du maire dans la gestion de la sécurité.

Mesures de prévention.

LIEU DE LA FORMATION

Corneilla del Vercol

de 9h00 à 17h00

*Salle Intergénérationnelle - 2 allée Paul Claudel
66200 Corneilla del Vercol*

Formateur :
Christophe Rigaud Bonnet

Durée : 6 heures (1 jour)
15 élus

INSCRIPTION



Inscription par le DIF Elus
pour un financement
par la CDC
[Cliquez ici](#)

Inscription auprès de l'AMF66
pour un financement
par la collectivité
[Cliquez ici](#)

